

Mythes et perceptions erronées

Un conducteur devrait tenter à tout prix d'éviter une collision avec un animal sauvage.

Faux. Les coups de volant donnés par des conducteurs cherchant à éviter des animaux sauvages causent au bout du compte plus de collisions (avec d'autres véhicules, perte de contrôle).



Si un gros animal se trouve directement dans la trajectoire du véhicule, la meilleure chose à faire est de continuer en ligne droite et d'appuyer fermement sur les freins pour tenter d'atténuer l'impact. Seule exception : les orignaux, qui causent des collisions frontales particulièrement mortelles en raison de leur taille et leur importante masse corporelle. Si le conducteur ne risque pas de frapper un autre véhicule ou de perdre le contrôle du sien, il devrait viser les

Si un orignal est sur la route directement en avant du trajectoire du conducteur, et que le conducteur ne risque pas de heurter un autre véhicule ou de perdre contrôle de son propre véhicule, il doit diriger son véhicule vers les flancs de l'orignal.

flancs de l'orignal. Dans le cas des petits animaux, s'il y a un choix à faire, mieux vaut frapper l'animal que de mettre sa vie ou celle d'autres personnes en danger. De plus, les petits animaux agiles peuvent arriver à se sauver si le véhicule se déplace en ligne droite et de façon prévisible.

Les sifflets à chevreuil sont un moyen efficace d'éviter les collisions avec des chevreuils.

Faux. Selon plusieurs études, il n'existerait aucune preuve d'un effet perceptible des sifflets à chevreuil sur le comportement de ces animaux (voir Romin et Dalton, 1992; Hedlund et coll., 2004; Knapp et coll., 2004; Valitzski et coll., 2009).

Il existe deux grands types de sifflets : ceux activés à l'air, et les modèles électroniques. Les deux émettent des **ultrasons** (non perceptibles par l'oreille humaine) à des fréquences perceptibles par les chevreuils (à noter que certains sifflets émettent à des fréquences perceptibles par l'humain aussi). Les dispositifs activés à l'air sont conçus pour produire des sons aigus au passage de l'air, lorsque le véhicule roule à environ 50 km/h ou plus. Les dispositifs électroniques



fonctionnent à l'électricité. Les deux types visent à émettre un son qui attire l'attention du chevreuil et incite celui-ci à s'arrêter ou à fuir.

Les études susmentionnées citent plusieurs facteurs qui pourraient expliquer l'inefficacité des sifflets à chevreuil. D'abord, les dispositifs ne produisent pas tous le son approprié (certains émettent à des fréquences trop élevées ou trop basses). En ce qui a trait aux sifflets activés à l'air, des chercheurs ont constaté que certains ne produisent aucun son, peu importe la vitesse à laquelle roule le véhicule. En outre, ces sifflets ne fonctionnent généralement pas à des vitesses inférieures à 50 km/h. Autre problème soulevé : même lorsque les chevreuils semblaient percevoir le son produit, ils ne l'interprétaient pas nécessairement comme un avertissement. Certains ont même tendance à courir en direction du son. Enfin, selon des études, la portée de certains dispositifs est insuffisante : il se pourrait donc que les chevreuils n'entendent pas les sons provenant d'un véhicule approchant rapidement.

En conclusion, les automobilistes ne devraient pas se fier aux sifflets à chevreuil pour éviter les collisions avec ces animaux. Ils devraient plutôt rester vigilants, conduire à des vitesses appropriées, porter attention à ce qui les entoure, et ne jamais oublier que le comportement d'un chevreuil est imprévisible.

Les conducteurs devraient klaxonner et faire clignoter leurs phares lorsqu'ils voient des animaux sauvages sur la route ou en bordure de la route.

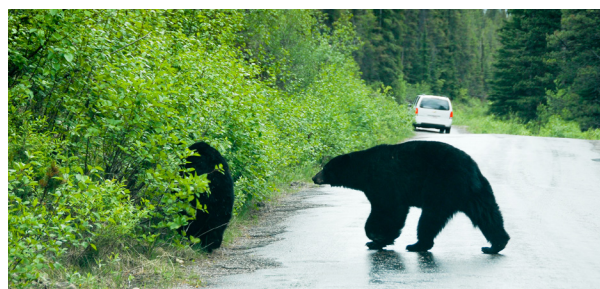


Faux. Au lieu de faire fuir l'animal, le klaxon peut le surprendre et l'amener à traverser la route ou à se précipiter vers le véhicule.

Dans certains cas, il peut être préférable de ne pas klaxonner ou faire clignoter ses phares. Par exemple, s'il y a d'autres véhicules, il se peut que ces gestes amènent les animaux à s'élancer vers eux et provoquent ainsi une collision. De même, mieux vaut ne pas klaxonner

ou faire clignoter ses phares si l'animal est très près du véhicule. Autre exemple : la nuit, toute source lumineuse peut créer une surstimulation visuelle; ainsi, il se peut que le clignotement des phares n'ait aucun effet et que l'animal soit temporairement aveuglé.

Une fois que l'animal a quitté la route, le conducteur peut l'oublier et se détendre.



Faux. Les animaux sont imprévisibles. Il faut toujours faire preuve de prudence et de vigilance lorsqu'on sait qu'il y a des animaux dans les environs.

L'animal pourrait faire demi-tour et traverser de nouveau la route, une situation dangereuse. Il se peut qu'une fois rendu de l'autre côté de la route, l'animal soit effrayé – par un autre véhicule ou par quelque chose dans un buisson, par exemple –, et bondisse devant vous. Par ailleurs, certains animaux préfèrent marcher sur la route. Notons aussi que de nombreux animaux se déplacent en groupe, comme les chevreuils, qui se déplacent en hardes, ou les mères qui sont avec leurs petits, par exemple une cane avec ses canetons. Si vous voyez un animal, attendez-vous à en voir d'autres derrière ou dans les environs. En général, les conducteurs devraient toujours être prêts à réagir à la nature imprévisible des animaux.

Les collisions avec des animaux sont plus probables en milieu rural.

Faux. La majorité des collisions mortelles entre véhicules et animaux sauvages surviennent sur les autoroutes (voir la fiche 2000-2014).

Bien que la majorité des animaux sauvages se trouvent en milieu rural, leur présence dans les villes et les banlieues est une source de préoccupation grandissante. Divers facteurs peuvent expliquer cette situation. Avec l'expansion des zones urbaines, les régions habitées empiètent de plus en plus sur les réserves d'espèces sauvages, dispersant les animaux et les chassant de leur habitat naturel. Ceux-ci se trouvent



alors forcés d'empiéter sur l'habitat d'autres animaux, ce qui fait augmenter la compétition pour la nourriture et d'autres ressources. Les véhicules se multiplient sur les routes, ce qui augmente le risque de collisions avec des animaux sauvages. Les véhicules sont la principale cause de décès de certains animaux, comme les chevreuils. Les automobilistes peuvent rencontrer des animaux sauvages dans tous les types de secteurs; ils doivent donc être vigilants et connaître les manœuvres d'évitement appropriées pour différents animaux.

Je n'ai pas besoin de signaler une collision avec un animal à moins qu'il y ait des dommages matériels importants ou des blessés.



Faux. Il y a plusieurs raisons importantes de signaler les collisions avec des animaux, même si la situation ne correspond pas aux critères de signalement prévus par la loi ou qu'aucune réclamation d'assurance n'est déposée. Le minimum est de signaler au service de police local ou à la GRC toute collision ayant entraîné des blessures à une personne. En ce qui concerne les dommages matériels, presque partout au Canada, une collision doit être signalée si les dommages excèdent 1 000 \$. Les exigences ne sont toutefois pas les mêmes dans l'ensemble des provinces et territoires. Par exemple, à certains endroits, le montant est différent, ou le signalement dépend du poids de l'animal et non du montant des dommages. Informez-vous auprès de l'organisme provincial ou territorial compétent pour connaître les exigences applicables. En plus des

situations ci-dessus, les collisions avec des animaux sauvages devraient être signalées à l'organisme concerné si l'animal a été gravement blessé. Un animal blessé, surtout s'il est déstabilisé et désorienté, mais capable de se déplacer, peut se retrouver sur la chaussée et ainsi représenter un danger pour lui-même ou pour les conducteurs. Cela est particulièrement vrai si l'animal erre dans la circulation ou s'effondre sur la route. Les animaux blessés ou morts attireront d'autres animaux, ce qui signifie une présence animale accrue à proximité de la route ou sur celle-ci. N'oubliez pas qu'en cas de collision impliquant votre véhicule, vous êtes tenus de veiller à ce que les suites de l'incident ne posent pas de danger pour les autres conducteurs. Si une collision survient à proximité ou à l'intérieur d'un secteur peuplé, l'animal sauvage blessé qui peut encore se mouvoir peut représenter une menace pour les personnes et les animaux domestiques en raison de l'état de peur et d'anxiété dans lequel il se trouve. Les animaux sauvages blessés peuvent aussi souffrir inutilement des suites d'une collision; dans ces cas, un professionnel pourra les repérer pour leur prodiguer des soins ou mettre fin à leurs souffrances.

Par ailleurs, le signalement des collisions avec des animaux sauvages permet d'améliorer les efforts de réduction de ces collisions et de surveillance des animaux menacés. L'information recueillie peut contribuer à la conception de routes plus sécuritaires, à l'aménagement de passages fauniques améliorés, à la surveillance d'espèces menacées, à l'amélioration des technologies de sécurité automobile et à la réduction des blessures chez les animaux et les personnes. Par conséquent, même s'il n'est pas obligatoire de signaler certains types de collisions entre véhicules et animaux sauvages, par exemple celles ayant entraîné peu de dommages, les conducteurs devraient, pour les raisons énumérées ci-dessus, les signaler aux organismes de contrôle des animaux, aux groupes voués à la conservation ou aux autres organismes concernés de la région.

Les conducteurs devraient réagir de la même façon devant un animal de petite ou moyenne taille que devant un animal de grande taille.

Faux. Les petits animaux ne posent pas le même danger que les gros animaux sur la route. Comme ils sont plus petits, ils ne causent généralement pas autant de dommages ou de blessures. Toutefois,

ils sont beaucoup plus nombreux et représentent donc tout de même un risque pour les conducteurs. Si vous vous dirigez vers un petit animal sauvage, ne donnez pas de coup de volant! Si vous réagissez ainsi, vous risquez de frapper un autre véhicule ou obstacle ou encore de perdre le contrôle de votre véhicule. Relâchez plutôt l'accélérateur, et évitez de freiner brusquement. Il se peut que les conducteurs qui vous suivent, n'ayant pas vu l'animal, ne soient pas préparés à arrêter soudainement et emboutissent votre véhicule. S'il vous est impossible d'éviter le petit animal, il vaut mieux le frapper que de mettre votre vie ou celle d'autres personnes en danger. Beaucoup de petits animaux, comme les écureuils ou les oiseaux, sont très agiles, et sont donc plus mobiles que vous dans votre véhicule. Si l'un d'eux apparaît devant vous, conduisez en ligne droite, d'une façon prévisible. Il pourrait arriver à vous éviter.



Si vous frappez un petit animal, signalez l'incident à l'organisme de contrôle des animaux ou au bureau de conservation local; si l'animal blessé ou mort peut poser un risque pour les autres conducteurs, informez l'instance responsable des transports, ou encore la police ou la GRC (si nécessaire). N'oubliez pas qu'en cas de collision impliquant votre véhicule, vous êtes tenus de veiller à ce que les suites de l'incident ne posent pas de danger pour les autres conducteurs. Si possible, et seulement s'il est sécuritaire de le faire, déplacez l'animal en bordure de la route. Si c'est impossible, signalez l'endroit à éviter à l'aide de triangles réfléchissants, de fusées éclairantes ou d'autres dispositifs d'avertissement.

Les routes et les collisions avec des véhicules ont peu de répercussions sur la faune.

Faux. L'intensification de la construction de routes et d'autres corridors de transport et la hausse du nombre de véhicules sur les routes ont un effet plus ou moins prononcé sur tous les types d'animaux sauvages. Les routes scindent les habitats et entravent

les déplacements que doivent faire les animaux pour combler leurs différents besoins, comme l'approvisionnement en eau et en nourriture ou les activités migratoires ou de reproduction. Elles peuvent aussi perturber les comportements naturels, comme la reproduction, l'alimentation ou les habitudes migratoires. La plupart des espèces peinent à s'adapter à ces changements, de sorte que certaines populations sont en déclin. Les collisions avec des véhicules sont la principale cause de décès chez les chevreuils. La mortalité attribuable à la circulation routière a d'ailleurs été classée comme une menace importante pour de nombreuses espèces en péril au Canada. En effet, en Ontario, dix-huit espèces de reptiles, trois espèces d'amphibiens, dix espèces d'oiseaux, deux espèces de mammifères et une espèce d'insecte sont considérées comme en péril, et la mortalité attribuable à la circulation routière constitue une menace documentée pour ces espèces (Ontario Road Ecology Group, 2010). La plus grande menace pour les tortues est l'humain, que ce soit en raison du braconnage ou de l'empiétement des routes sur les habitats



occasionnant des décès. Le développement humain et l'empiétement sur les habitats fauniques entraînent une augmentation de la présence d'animaux sauvages dans les zones urbaines. Les espèces sauvages sont importantes pour la culture, l'économie, le tourisme, l'agriculture et l'histoire du Canada, pour ne nommer que quelques secteurs; les stratégies encourageant la

Des stratégies visant à encourager la cohabitation entre les gens et la faune profiteraient à la culture, à l'économie, au tourisme, à l'agriculture et à l'histoire du Canada.

bonne cohabitation seront donc bénéfiques à la fois pour les humains et pour la faune.

Nous en savons beaucoup sur les collisions entre véhicules et animaux sauvages, et il existe une grande quantité de données et de renseignements sur le sujet.

Faux. Nos connaissances sur les collisions entre véhicules et animaux sauvages comportent plusieurs lacunes, de sorte qu'il est difficile de s'attaquer au problème. En effet, les données (p. ex. les statistiques) et les renseignements (p. ex. les conséquences) sont très limités au Canada et dans de nombreux autres pays. Les organismes d'application de la loi ne recueillent pas tous des données sur les collisions, ou ne les recueillent pas tous de la même façon. À titre d'exemple, certains corps policiers ne consignent que des renseignements sommaires, comme l'heure et l'endroit, tandis que d'autres prendront en note l'heure, les coordonnées GPS et le type d'animal. Des scientifiques et des « citoyens scientifiques » peuvent aussi recueillir de l'information plus détaillée pour les besoins de la recherche, mais cette information se limite souvent à des zones peu étendues et à certains animaux.

Souvent, les collisions avec des animaux de petite ou de moyenne taille ne sont pas signalées si elles causent peu ou pas de dommages aux véhicules ou de blessures à des personnes. Il se peut même que le conducteur ne se rende pas compte qu'il a frappé un animal. De plus, les carcasses d'animaux de petite ou de moyenne taille gisant le long des routes disparaissent souvent plus rapidement que celles de gros animaux (déplacées ou mangées par des prédateurs); elles peuvent aussi être difficiles à trouver ou à identifier. Il est donc probable que l'incidence des routes sur le taux de mortalité chez les animaux sauvages de petite et de moyenne taille soit beaucoup plus élevée que ce qu'indiquent les renseignements recueillis par les organismes concernés.

On estime que le nombre de collisions et les répercussions sur les personnes et la faune sont beaucoup plus importants que les chiffres actuellement déclarés. D'autres données et renseignements sur le sujet sont toutefois nécessaires. Si vous souhaitez améliorer la collecte d'information, trouvez les organismes de votre région qui en sont responsables, et informez-vous sur ce que vous pouvez faire.



Pour en savoir plus sur la recherche sur les collisions entre véhicules et animaux sauvages, rendez-vous à l'adresse www.wildliferoadsharing.tirf.ca (en anglais seulement).

Références

- Danks, Z.D., and Porter, W.F. (2010). Temporal, spatial, and landscape habitat characteristics of moose-vehicle collisions in Western Maine. *The Journal of Wildlife Management*, 74(6), 1229-1241.
- du Toit, J. T. (2008). Standardizing the data on wildlife-vehicle collisions. *Human-Wildlife Conflicts*, 2(1), 5-8.
- Hedlund, J. H., Curtis, P. D., Curtis, G., & Williams, A. F. (2004). Methods to reduce traffic crashes involving deer: what works and what does not. *Traffic Injury Prevention*, 5(2), 122-131.
- Knapp, K. K., Yi, X., Oakasa, T., Thimm, W., Hudson, E., & Rathmann, C. (2004). Deer-vehicle crash countermeasure toolbox: a decision and choice resource (No. DVCIC-02.). Midwest Regional University Transportation Center, Deer-Vehicle Crash Information Clearinghouse, University of Wisconsin-Madison.
- L-P Tardif & Associates Inc. (2003). Collisions Involving Motor Vehicles and Large Animals in Canada. Final Report. Ottawa, ON: Transport Canada, Road Safety Directorate.
- Marcoux, A., and Riley, S. J. (2010). Driver knowledge, beliefs, and attitudes about deer-vehicle collisions in southern Michigan. *Human-Wildlife Interactions*, 4(1), 47-55.
- Mastro, L. L., Conover, M. R., and Frey, S. N. (2008). Deer-vehicle collision prevention techniques. *Human-Wildlife Conflicts*, 2(1), 80-92.
- Myers, W. L., Chang, W. Y., Germaine, S. S., Vander Haegen, W. M., and Owens, T. E. (2008). An analysis of deer and elk-vehicle collision sites along state highways in Washington State. Washington Department of Fish and Wildlife.
- Ng, J. W., Nielson, C., and St. Clair, C. C. (2008). Landscape and traffic factors influencing deer-vehicle collisions in an urban environment. *Human-Wildlife Interactions*, 2(1), 34-47.
- Romin, L. A., & Dalton, L. B. (1992). Lack of response by mule deer to wildlife warning whistles. *Wildlife Society Bulletin* (1973-2006), 20(4), 382-384.

Valitzski, S. A., D'Angelo, G. J., Gallagher, G. R., Osborn, D. A., Miller, K. V., & Warren, R. J. (2009). Deer responses to sounds from a vehicle-mounted sound-production system. *Journal of Wildlife Management*, 73(7), 1072-1076.

Vanlaar, W. G. M., Gunson, K. E., Brown, S. W., and Robertson, R. D. (2012). *Wildlife-Vehicle Collisions in Canada: A Review of the Literature and a Compendium of Existing Data Sources*. Traffic Injury Research Foundation (TIRF).

Renseignements sur le projet

Wildlife Roadsharing Resource Centre (WRRC) est une source centralisée d'information, de recherche, d'éducation, de ressources et de nombreuses autres fonctionnalités qui répondent aux questions que vous pourriez vous poser concernant les collisions entre la faune sauvage et les véhicules.

ISBN: 978-1-988945-24-8

Visitez www.wildliferoadsharing.tirf.ca pour plus d'informations.



UN PROJET TIRF



Desjardins
Assurances

PARTENAIRE DU PROJET

* State Farm ainsi que les marques et les logos associés sont des marques déposées appartenant à State Farm Mutual Automobile Insurance Company, utilisées sous licence par Certas Home and Auto Insurance Company et certaines de ses sociétés affiliées.